

## **CLUB DES CONSEILS SYNDICAUX DE LA HAUTE-GARONNE**

**Assemblée générale ordinaire - 16 juin 2010 - 18H**

**Lieu : conciergerie, cité Amouroux II, 12 rue d'Arles**

### ***Ordre du jour***

#### **1) Ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association**

Voici les établissements bancaires qui sont proposés suite aux renseignements pris par des membres du club :

- La Banque Populaire Occitane, rue Alsace : l'ouverture du compte est gratuite. Seul l'envoi du chéquier est facturé (environ 1.14€).
- Banque Populaire, agence de Bonnefoy : voir document joint
- CIC Bordelaise, agence d'Aucamville : pas de frais de gestion si l'unique moyen de paiement est le chéquier.
- Crédit Agricole, rue Ozenne : pas de frais d'ouverture de compte, pas de frais de fonctionnement

#### **2) Mandat à donner pour l'ouverture du compte**

Il est proposé de mandater la trésorière, Mme Gisèle Camus, pour l'ouverture du compte.

#### **3) Désignation du ou des membre(s) habilité(s) à faire fonctionner le compte**

Il est proposé que le Président (et en cas de carence le vice-président) ainsi que le trésorier puissent faire fonctionner le compte et notamment : signer les chèques, autoriser les virements, déposer des fonds.

#### **4) Choix d'une assurance**

Voici les compagnies d'assurance proposées suite aux renseignements pris par des membres du club :

- SMACL : 80.01€TTC + 5.90€TTC, devis ci-joint
- MAAF : 63.55€ TTC, devis en attente
- GROUPAMA : 104€ TTC, devis en attente
- MMA : *en attente*

**Les devis non fournis vous seront envoyés ultérieurement (dans la semaine du 7 au 11 juin).**

#### **5) Vote du budget prévisionnel**

Voir document ci-joint

## **6) Election des membres du conseil d'administration**

Le conseil d'administration doit être composé d'au moins 3 membres. Les membres sont élus pour 2 ans.

⇒ Rappel du rôle du conseil d'administration (cf statuts) : il peut autoriser tous actes ou opérations qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale.

## **7) Projets 2010-2011 :**

- Visite des copropriétés
- Conférence sur la maîtrise de l'énergie avec un zoom sur le photovoltaïque

## **8) Informations :**

- Modalités de versement des cotisations : chèque ou virement
- Création d'un annuaire des membres qui sera détenu par la secrétaire